AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1172024-DE
Reçu le 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Participation financière aux travaux de desserte du secteur de la gare par le réseau public d'assainissement des eaux usées réalisés par le Syndicat Eau 47

N° 117/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur ESSERTEL

L'objectif de ce projet est de mettre en place un système d'assainissement collectif conforme, en raccordant le quartier de la gare à un réseau d'assainissement adapté, afin de collecter et traiter les eaux usées de manière sécurisée et durable.

Ce projet de mise en assainissement collectif consistera à :

- Créer un réseau d'assainissement séparatif : Installation de canalisations dédiées à la collecte des eaux usées, distinctes du réseau pluvial existant.
- Raccorder les habitations et bâtiments du quartier au réseau collectif, avec installation des ouvrages nécessaires (regards, regards de visite, etc.).
- Acheminer les eaux usées collectées vers la station d'épuration la plus proche pour leur traitement.
- Neutraliser les possibles rejets dans le réseau pluvial et sur la chaussée pour éviter toute pollution future.

AR Prefecture
047-214701955-20240926-DEL1172024-DE
Reçu le 01/10/2024

Planning prévisionnel :
Étape 1 : Étude Technique et Diagnostic faits avec cartographie des réseaux existants.
Évaluation des besoins et élaboration d'un plan détaillé en cours
Étape 2 : Consultation des Habitants et Concertation (réunion le 30 septembre)
Étape 3 : Travaux d'Installation (2 mois) / Construction du réseau d'assainissement collectif et raccordement des habitations.
Étape 4 : Contrôles et Tests
Vérification du bon fonctionnement du réseau et des raccordements.

La mise en assainissement collectif du quartier de la gare est un projet essentiel pour préserver l'environnement, améliorer le cadre de vie des résidents et assurer la conformité aux réglementations en matière de traitement des eaux usées. En raccordant les habitations à un réseau d'assainissement moderne et sécurisé, ce projet permettra de réduire les nuisances, les risques sanitaires et de valoriser le quartier. Il s'inscrit dans une démarche de développement urbain durable, soucieuse du bien-être des habitants et du respect de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et des statuts d'Eau 47 applicables au 1er janvier 2023
Vu la délibération d'Eau 47 n° 22_045_CBIS du 31 mars 2022 déterminant les règles de financement des équipements publics d'eau potable et d'assainissement
Vu la demande de la commune de Nérac en date du 10 septembre 2023 pour la desserte du futur établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, par le réseau public d'assainissement des eaux usées réalisée par le Syndicat EAU47
Considérant l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE** acte du montant prévisionnel de 157 000 € H.T. pour l'ensemble des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement collectif du XX de la gare et à cette occasion d'assurer la desserte par le réseau public d'assainissement des eaux usées du futur établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, réalisée par le Syndicat EAU47.
- **DE DONNER** son accord pour la participation de la collectivité aux travaux indiqués ci-dessus pour un montant prévisionnel de 57 500 €, calculé selon les règles du Syndicat EAU47.

Description des travaux d'assainissement	**Montant total en € HT**	**Participation EAU47 en €**	**Participation collectivité en €**
Extension du réseau principal pour urbanisation *(Sous Maîtrise d'Ouvrage publique ou déléguée)*		50 %	50 %
Total Réseau PVC DN 200	115 000 €	57 500 €	57 500 €
Renouvellement des branchements existants		100 %	0 %
Total Réseau PVC DN 160	42 000 €	42 000 €	0,00 €
Total ASSAINISSEMENT	**157 000 €**	**99 500 €**	**57 500 €**

- **D'ACCEPTER** le principe du versement d'un 1er acompte de 50 % de la participation prévisionnelle avant le lancement des travaux, puis d'un 2ème acompte pour solde après réception des travaux par le Syndicat. Le montant final de la participation sera calculé en fonction des travaux réellement exécutés et du montant de l'actualisation.

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1172024-DE
Reçu le 01/10/2024

➢ **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,